

26/08/19

* SUD éducation 13 a choisi de transférer ses textes. Leurs lectures n'en est pas plus difficile, elle est juste politique parce qu'elle inclut les invisibles: les minorités de sexe et de genre.

La formation des enseignantEs* n'échappe malheureusement pas au viseur du ministre de l'éducation nationale • Plusieurs volets moins connus de la loi Blanquer, dite « loi pour l'école de la confiance », concernent directement celle-ci • Dès le 1er septembre 2019, après seulement 6 années d'existence, les ESPE se transformeront en Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE) • Au-delà du changement de nom, c'est, dans tous les sens du terme, un véritable tour de vis que le ministère est en train d'opérer et, dès 2020, la rentrée des futurs enseignantEs stagiaires sera bien différente de la vôtre • Rien d'étonnant là dedans car les réformes concernant la formation des enseignantEs comptent parmi les plus stratégiques et les plus politiques. Transformer la formation initiale et c'est tout le métier qui sera impacté sur le long terme • C'est aussi la raison pour laquelle défendre une formation de qualité est le rôle de chacun d'entre nous •

Une reprise en main autoritaire de la formation pédagogique.

L'un des objectifs principaux de cette réforme vient tout d'abord de la volonté d'opérer une mise au pas pédagogique. Jean-Michel Blanquer est un ministre prescripteur qui, depuis sa prise de fonction, a multiplié les injonctions et les « recommandations » appuyées en matière d'apprentissage au mépris de la liberté pédagogique. Celle-ci est pourtant un élément essentiel de notre métier, auquel toute la communauté éducative est très fortement attachée. Cela reflète bien la conception que le ministre se fait du métier d'enseignant et de la formation que celui-ci nécessite. Dans la réforme, cela se traduit par plusieurs points. Tout d'abord, ce sera désormais au ministère que reviendra le soin de définir le référentiel de formation. Pour s'assurer de son application, les direc-

teurs des INSPE seront désormais nommés par un comité directement mis en place par le ministère sans que les conseils des anciens ESPE, c'est à dire les personnels, n'aient leur avis à donner. À ne pas en douter, ces référentiels refléteront la vision du ministre, pour qui l'apprentissage n'est au fond qu'une affaire de grosse mécanique à laquelle il faudrait appliquer des solutions stéréotypées. C'est un changement profond pour le métier d'enseignantE qui se joue ici. Ceux-Celles-ci ne sont plus considérés comme « concepteurs » de leur enseignement mais finalement comme simples exécutantEs. Pourtant, et vous vous en rendez compte tout au long de votre carrière, le métier d'enseignantE est bien loin des solutions toutes faites. Il nécessite, au contraire, du temps, de la remise en question et une diversité d'approches et d'analyses. Le nouveau concours lui-même devrait refléter cette logique autoritaire puisqu'une nouvelle épreuve, nommée « épreuve de motivation » devrait être créée. Face à un jury composé de personnels des ressources humaines (une grande nouveauté), les futurs fonctionnaires stagiaires seront également jugés sur leur capacité à se vendre et à montrer leur loyauté à l'institution. Exécuter et se taire, voilà tout ce que dénonce la communauté éducative dans l'article 1 de la loi Blanquer instituant « l'exemplarité » des personnels d'éducation.

Des choix budgétaires graves au détriment de la formation.

Mais, comme avec ce ministère, chaque réforme est un coup à plusieurs bandes, l'intérêt est également de faire de grosses économies budgétaires au détriment de la formation. Cela passe par d'importantes modifications du recrutement des enseignantEs. Le ministère envisage peu ou prou de revenir à la réforme de Sarkozy de 2010.

Pas étonnant, Blanquer était le Directeur des Services de l'Education Nationale sous l'ère du président à talonnettes. Les candidats devront à nouveau passer le concours en M2 et non plus en M1 comme cela est aujourd'hui le cas.

Cela entraîne un changement considérable de philosophie puisque toute la formation professionnelle du futur enseignant se fait sur son dos. Au lieu d'être considéré comme fonctionnaire stagiaire durant son M2, le futur candidat devra passer par l'étape contractualisation. Dans la nouvelle mouture du MEEF, les étudiants devront en effet exercer un tiers-temps en responsabilité.

Le message est clair, c'est aux candidats de se payer leur formation professionnelle et tanpis si cela réduit la diversité sociale des futurs enseignantEs et diminue encore un peu plus l'attractivité du métier. Comme si cela ne suffisait pas, le ministère envisage même de renforcer la dualité des statuts des fonctionnaires stagiaires. Celles et ceux qui ont effectué un Master MEEF seront à nouveau stagiaires à temps plein ou presque (comme les stagiaires ex-contractuels) tandis que les lauréats ayant un autre Master exerceront à 9h durant leur stage.

De quoi donc faire des économies, mais aussi préparer le terrain pour une précarisation massive dans l'Education Nationale.

Les objectifs gouvernementaux sont clairs en la matière puisque ils visent à la réduction drastique du nombre de fonctionnaires. La nouvelle loi sur la Fonction publique prévoit déjà le recours à une contractualisation d'ampleur. En déplaçant le curseur du M1 au M2, le gouvernement fait du MEEF ni plus ni moins qu'un certificat d'aptitude professionnel au métier d'enseignantE. D'autant qu'il y a fort à craindre que le nombre de postes au concours se réduise encore dans les prochaines années. Voilà donc une nouvelle flèche à l'arc du ministère pour s'en prendre au statut des fonctionnaires.



nous suivre

@sudeducation13

Cette mesure ne saurait non plus éclipser une autre nouveauté de l'école à la sauce Blanquer : le pré-recrutement. L'un des articles de la loi Blanquer prévoit en effet de confier, en plus de leurs missions habituelles, des missions d'enseignement à des AssistantEs d'Education qui se destinent à devenir professeurs. Le salariat étudiant est déjà un facteur important d'échec dans le Supérieur ; on a du mal à voir comment ce dispositif pourrait améliorer la situation. Avec une rémunération particulièrement faible, il y a fort à craindre qu'il ne s'agisse là que du pré-recrutement de personnels précaires parmi les précaires.

Parce que les conditions de formation sont essentielles aux conditions de travail, parce que les conditions de travail sont indispensables à une école égalitaire et de qualité pour toutes et tous, parce que l'éducation publique est un des plus puissants piliers de la justice sociale, défendre la formation est la mission de chacun-e d'entre nous et pas seulement des futures générations d'enseignantEs. SUD éducation 13 y mettra toutes ses forces aux côtés de celles et ceux qui le veulent.

dès la pré-rentree

SUD éducation appelle les collègues à se retrouver en AG dans les établissements pour discuter de la reprise du mouvement de grève initié en 2019. La réforme de la formation participe à une entreprise généralisée de casse de l'école publique à laquelle nous devons tous nous opposer. Cette mobilisation devra intégrer le combat contre la réforme des retraites qui se profile à la rentrée.